4 F

NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE



Distr. LIMITEE

T/PET.4/L.87 6 septembre 1960

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE L'UNION NATIONALE DES ETUDIANTS KAMERUNAIS (ANGLETERRE ET IRLANDE)
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION DU ROYAUME-UNI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil de tutelle.)

UNION NATIONALE DES ETUDIANTS KAMERUNAIS (ANGLETERRE ET IRLANDE)

O. B. B. Sendze
26 Nevern Place
Londres S.W.5
Le 19 juillet 1960

EPC/60/5

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies New York, Etats-Unis d'Amérique

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux instructions que j'ai reçues, je dois attirer immédiatement votre attention sur la situation créée par la décision du Royaume-Uni d'envoyer des troupes au Cameroun à de prétendues fins de défense.

Nous tenons à protester énergiquement contre cette décision, car nous estimons qu'elle expose notre peuple à de multiples dangers. A notre avis, ces troupes sont envoyées au Cameroum, non pour défendre la population, mais pour faire pression pour elle si, lors du prébiscite, son choix ne donne pas satisfaction au Royaume-Uni. S'il est vraiment nécessaire de défendre notre territoire lors du plébiscite, nous demandons que cette défense soit assurée par des troupes recrutées sur place ou par des forces des Nations Unies.

Nous faisons appel à 1'0.N.U. pour qu'elle empêche ce mouvement de troupes qui nous semble constituer une première tentative faite pour établir une base dans cette région. Une action de ce genre, vous le comprendrez aisément, serait très dangereuse. En conséquence, nous demandons que l'on oblige le Royaume-Uni à donner

/...

l'assurance formelle qu'il a l'intention de se retirer sans conditions du Cameroun après le plébiscite.

Nous voudrions également signaler à votre attention que le Royaume-Uni recrute actuellement un nombre considérable d'agents politiques qui, sous prétexte de faire un travail de supervision et d'information, doivent être envoyés au Cameroum pour "enseigner" aux habitants des villages comment voter. Nous demandons que l'Organisation des Nations Unies prie le Royaume-Uni de lui soumettre, pour examen approfondi, des plans concernant le plébiscite. L'attitude des représentants de ce pays dans le territoire a déjà montré que le Royaume-Uni n'avait pas l'intention d'être impartial lors du plébiscite. Il semblerait qu'il veuille se prévaloir de sa position pour influencer le choix de la population. Nous tenons à appeler votre attention sur la situation explosive que l'on créerait si l'on donnait l'impression que le plébiscite n'est pas organisé dans des conditions d'impartialité. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que le plébiscite soit équitable et de ne pas se décharger de ses attributions sur une Autorité administrante pour laquelle le résultat de ce plébiscite présente un intérêt vital.

Nous avons déjà vu tout près de nous les tragiques conséquences que peut entraîner le fait, pour 1'O.N.U., de se dérober à ses obligations. Nous faisons appel à 1'O.N.U. afin qu'elle prenne immédiatement des mesures pour empêcher le Royaume-Uni de donner suite à son projet, pour se conformer aux résolutions qu'elle a adoptées et pour assurer la supervision effective du plébiscite.

Nous voulons que notre peuple ait l'assurance que le plébiscite sera vraiment libre.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter la présente lettre à la connaissance de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Veuillez agréer, etc.

~~~~

Le secrétaire général (signature illisible) 0. B. B. SENDZE